



Vie privée inscrit sur un document

Par **etivant frederic**, le **23/03/2017 à 10:37**

Bonjour maître,

Je suis militaire et je dois être punis pour de la nuisance de voisinage par ma hiérarchie. Dans mon dossier de punition, j'ai un compte rendu indiquant que mon voisin m'observait par le juda, par la fenêtre quand je suis sorti et quand je suis rentré.

Ce document est transmis à ma hiérarchie.
Y a t il violation de ma vie privée?

Merci de votre réponse

M. Etivant

PS : Y a t il des avocats spécialisés dans le droit militaire?

Par **Visiteur**, le **23/03/2017 à 11:21**

Bonjour, pour quelqu'un à cheval sur sa vie privée, je vous trouve quand même bien inconscient ! Vous êtes sur un forum public ! Tout le monde peut vous lire et vous répondre. Votre hiérarchie y compris ! Pour un militaire, indiquer votre nom n'est pas ce qui me semble le plus approprié ? non ? Les intervenants sur ce forum sont loin d'être tous des avocats !

Par **youris**, le **23/03/2017 à 14:26**

bonjour,
regarder par un judas ou par une fenêtre ne peut pas être considéré comme un violation de la vie privée, sinon il faudrait supprimer les judas et les fenêtres.
salutations